



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 30 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le 30 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	25/04/2022
En exercice	15	Date de la séance	30/04/2022
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève		X	MAUBERT-SBILE Karine
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		X	
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Geneviève CANO-DUMONT

N° 2022/16-3004 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY

Suite à la fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye de Galostre et du Lary (SMASGL) et du Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL), le syndicat mixte de gestion des bassins versants de la

Saye, du Galostre et du Lary a été créé. Il est régi par les dispositions des articles L.5711-1 et suivants du C.G.C.T., son siège est situé à la mairie de Galgon.

Cet E.P.C.I. à fiscalité propre intervient dans les communes du bassin versant de la Saye, du Galostre et du Lary. Il détient les compétences suivantes au lei et place des communes adhérentes :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 033-213305428-20220430-2022163004-DE



- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Des activités complémentaires à ces compétences sont aussi exercées.

Vu le projet de modification des statuts du syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary, le Maire invite le conseil municipal à l'approuver.

DECISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 12

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique BEC



A Vérac, le 2 mai 2022

Pour copie conforme,